

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1927)  
**Heft:** 78

**Vorwort:** Les relations commerciales Franco-Suisses : délibération du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce Suisse en France  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE

EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : PARIS

61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III (8<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : COMMERSUIS-PARIS 45

CHÈQUES POSTAUX : PARIS 32-44

## Les Relations Commerciales Franco-Suisses

Délibération du Conseil d'Administration  
de la

Chambre de Commerce Suisse en France

Réuni en séance extraordinaire en vue d'examiner, telles qu'elles apparaissent à la pratique, les répercussions de l'Accord franco-allemand sur les relations commerciales franco-suisses, le Conseil de la Chambre de Commerce Suisse en France,

Constata avec inquiétude que tous les rapports qui lui sont parvenus, depuis un mois, établissent nettement que l'application des nouveaux droits d'entrée français, consécutifs à l'accord franco-allemand, constitue une nouvelle et lourde aggravation des conditions d'importation en France de plusieurs catégories de produits essentiels de la Suisse, créant ainsi, à l'industrie suisse, un préjudice ressenti gravement par l'économie suisse tout entière;

Regrette que les pourparlers engagés, depuis le début de juin, entre nos deux pays, en vue du renouvellement du traité de commerce aient été rendus plus laborieux par le soudain relèvement des droits français et n'aient pu donner, jusqu'ici, aucun résultat appréciable;

Emet le vœu que les négociations reprennent, sans trop tarder, et aboutissent à une entente qui permette une prompte reprise des exportations suisses en France, assurant ainsi la continuation de relations amicales et écartant le danger d'une rupture dont les funestes conséquences seraient incalculables.

Paris, le 10 Octobre 1927.